

3.11

Je participe à la stratégie et à l'organisation du tourisme sur un territoire

● ● ● ● Pourquoi m'intéresser à la biodiversité ?

Par sa contribution à l'attractivité des territoires et à la compétitivité des acteurs, la prise en compte de la biodiversité a un effet structurant – et donc stratégique – sur le développement du tourisme. Ce champ d'action ne doit pas être oublié des professionnels, ni des organismes institutionnels du tourisme.

Cette fiche concerne en particulier les structures de l'État, les régions et les départements, les chambres consulaires, les réseaux professionnels ou associatifs, les offices de tourisme et les communes. En effet, chacun peut agir à son niveau, directement ou indirectement, afin de favoriser une « synergie entre Tourisme et Biodiversité », dans une dynamique de développement durable.

● ● ● ● Comment agir ?

➔ MIEUX CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ ET SES ENJEUX POUR LA DESTINATION

- **Faire réaliser des évaluations environnementales sur le territoire.** Mettre à jour (ou débiter) l'atlas de la biodiversité sur la commune.

- **Accomplir de manière systématique des inventaires faune-flore,** voire des études plus approfondies si nécessaire. En effet, à l'image de l'archéologie préventive, le concept de « biodiversité préventive » permet de connaître l'état du patrimoine naturel avant tout aménagement.

- **Déterminer des indicateurs et évaluer les seuils d'acceptabilité du tourisme sur un territoire :** fréquentation des sites fragiles, consommation de ressources, dérangement des espèces, émission de polluants, production de déchets, fragmentation des espaces...

- **Intégrer des questions sur le paysage, les espaces naturels, la faune et la flore** dans les enquêtes touristiques, tant lorsqu'il s'agit d'études de clientèles, que d'analyses sur l'économie touristique de la destination.

- **Renforcer la connaissance et les compétences des acteurs du tourisme** par des sessions de formation sur la biodiversité, au niveau régional dans le cadre des plans de professionnalisation, comme au sein de chaque structure (formation professionnelle). Le thème de la gestion écologique des espaces verts est déjà une demande de nombreux établissements.

➔ FAIRE DÉCOUVRIR LES RICHESSES LOCALES

- **Créer ou développer des événements** (locaux ou régionaux) afin de diffuser les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité et mobiliser les différents acteurs sur son territoire.

- **Informers les acteurs et promouvoir la journée mondiale de la biodiversité :** le 22 mai, ainsi que la fête de la nature, manifestation sur plusieurs jours au mois de mai également.

- **Mettre en valeur l'offre touristique qui respecte la biodiversité :** par exemple dans un Office de Tourisme, en identifiant les prestataires engagés et en installant un présentoir spécifique à ce thème.

- **Créer des produits touristiques et commercialiser des prestations** dont la biodiversité est le point commun. Par exemple une route de la biodiversité, des « safaris photos », des tables du terroir, vivre la vie d'un gestionnaire de réserve naturelle...

- **Choisir une espèce emblématique de sa destination touristique.** Elle peut en devenir le symbole et être un vecteur de communication, en contribuant positivement à l'image du territoire. Toutefois, par souci de cohérence, s'il s'agit d'une plante ou d'un animal menacé, il conviendra de s'assurer que des mesures de préservation sont mises en place et leurs résultats probants.

- **Rédiger,** dans le rapport de développement durable de sa collectivité territoriale (article 255 de la loi « Grenelle 2 »), **un chapitre concernant les enjeux entre biodiversité et tourisme,** ainsi que les actions menées.



© P. Navizet / PNR des Causses du Quercy



↳ ENGAGER SON TERRITOIRE DANS UN PROGRAMME EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

- **S'engager en adhérant à la Stratégie nationale pour la biodiversité** : possibilité offerte aux personnes physiques et morales – cf. annexe 4.1. Diffuser largement ces orientations auprès de ses partenaires.
- **Initier ou s'impliquer dans des programmes européens en faveur de la biodiversité**, qui ont une composante touristique. Début 2011, nous recensons deux opérations en cours : le projet REVERSE en Aquitaine et le Life+LAG'nature en Languedoc-Roussillon.
- **Soutenir les initiatives pour la biodiversité dans ses actions de coopération décentralisée.**
- **Élaborer avec les acteurs de son territoire une charte de bonne conduite sur le thème de la biodiversité** dans le secteur du tourisme. L'implication des différents professionnels, de la collectivité, des associations naturalistes sont un enjeu à relever pour la réussite de cet outil local.
- **Intégrer la prise en compte de la biodiversité dans les cahiers des charges des marchés publics** liés au tourisme, qu'il s'agisse d'opérations de construction, de rénovation, de gestion (par exemple dans le cas d'une délégation de service public d'un camping...) ou d'étude de faisabilité.
- **Veiller à ce que la diversité du vivant soit un des critères de l'éco-conditionnalité** des aides publiques destinées aux prestataires touristiques. De la sorte, les porteurs de projets seront incités à indiquer les actions qu'ils envisagent dès le dossier de financement.
- **Inclure les coûts des investissements** éventuels en faveur de la biodiversité dans l'assiette des soutiens financiers de la collectivité pour les projets touristiques.
- **Participer au concours des villes et villages fleuris** en veillant particulièrement au respect des critères relatifs à la biodiversité. National, gratuit et ouvert à toutes les communes, le concours permet l'attribution d'une à quatre fleurs correspondant au label Villes et villages fleuris. Ce label a pour objet de récompenser les actions menées par les collectivités locales en faveur d'un patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration de la qualité de vie. Son objectif est de valoriser les communes qui œuvrent à la création d'un environnement favorable à l'accueil ainsi qu'au bien être des habitants et des touristes.



↳ RELIER SES ACTIONS PRO-BIODIVERSITÉ À UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME

- **Faire évoluer la politique de développement touristique de son territoire** en une véritable stratégie de développement durable du tourisme. Inclure une analyse des liaisons locales entre biodiversité et tourisme puis décliner cet instrument de cadrage en programme d'action, comportant un volet dédié à la biodiversité.
- **Mettre en œuvre ou participer à un Agenda 21** et s'assurer que le chapitre consacré au tourisme prenne bien en compte la diversité du vivant.
- **Favoriser les connections entre les services Tourisme et Environnement/Biodiversité** au sein des instances régionales ou locales. Par exemple, un délégué inter-service, en charge de la biodiversité, peut être nommé parmi les employés. Des réunions entre les services autour des synergies possibles peuvent être fixées trimestriellement.
- **Mobiliser les principaux organismes paritaires de la formation professionnelle du secteur du tourisme** (FAFIH, AGEFOS PME, OPCALIA, UNIFORMATION, AF-DAS, CNFPT) pour qu'ils soutiennent la formation des acteurs publics et privés du tourisme sur les thèmes liés à la biodiversité.
- **Favoriser les partenariats entre acteurs du tourisme et de la biodiversité.** Une table ronde peut être organisée, puis des projets communs peuvent émerger. Certains lieux sont propices à des échanges entre ces secteurs : par exemple des forums ou salons, comme Eco-rismo, des manifestations thématiques, des projets d'aménagement, la restitution d'une étude...
- **Compléter les référentiels des démarches en « qualité d'accueil et de service »**, nombreux dans le tourisme, mais aussi ceux des labels de « gestion environnementale », avec des critères sur la prise en compte de la biodiversité.
- **Engager son territoire et les prestataires de la destination sur la « Charte européenne de tourisme durable dans les espaces protégés ».** Cet outil permet de s'assurer que le tourisme contribue au développement économique, social et environnemental des territoires ayant des espaces protégés.



↳ SOUTENIR LES INITIATIVES ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

- **Participer à l'élaboration du schéma régional des trames vertes et bleues** ou – s'il en existe déjà – tenir compte de ces trames dans les projets touristiques de la destination. Veiller à ce que les aménagements liés au tourisme maintiennent des corridors écologiques et ne perturbent pas la circulation des animaux ni la jonction entre écosystèmes.
- **Déterminer un numerus clausus pour gérer l'accès à certains sites fragiles** (vallée, rivière, forêt, tourbière, littoral, lac ...) sur des périodes précises. Dès lors, un système de « droit d'entrée » pourrait être instauré avec les tours opérateurs ou les prestataires, soit sur la base d'engagements de respect de la biodiversité, soit selon une tarification, soit les deux.
- **Prévoir des mesures incitatives voire coercitives en cas de dépassement des seuils d'acceptabilité du tourisme sur la biodiversité locale** : liste verte des établissements vertueux, promotion renforcée de ces structures, diffusion de supports d'informations, fermeture de certaines voies d'accès, stationnement excentré ou payant, amendes, interdiction de fréquenter les lieux menacés...
- **Déployer des éco-gardes au sein des espaces naturels remarquables**, avec pour mission d'informer les touristes et les prestataires, mais aussi de sanctionner les personnes ne respectant pas les règles de comportement déterminées sur le lieu.
- **Organiser une journée d'initiatives pour la biodiversité**. Cela peut se traduire, d'une part auprès des clientèles touristiques par la promotion des espaces et espèces remarquables du territoire, des animations pour comprendre la diversité du vivant, des sorties pour découvrir les milieux protégés, une soirée festive... D'autre part, en mobilisant des employés de différentes structures pour mener un nettoyage de printemps, restaurer un écosystème, fabriquer et poser des nichoirs, planter des arbres...
- **Planifier une semaine de la biodiversité dans la restauration commerciale**. Rassembler les chefs des restaurants pour qu'ils puissent élaborer une carte spécifique. Cela peut aussi être l'occasion de tisser des liens avec des producteurs locaux qui adoptent des modes de production respectueux.
- **Étudier la possibilité**, dans les destinations à forte densité touristique, **de protéger les derniers espaces naturels restants** par des outils fonciers voire par le classement de la zone. Ces lieux protégés pourront avoir une vocation d'accueil et d'information du public.
- **Consacrer une partie de la taxe de séjour et/ou d'autres ressources financières**, dont le 1% paysage et développement des autoroutes, aux projets locaux en faveur de la biodiversité.

© ATOUT France/Franck Charet



● ● ● ● Comment aller plus loin ?

- Programme européen REVERSE : www.reverse.aquitaine.eu
- Programme européen Life+LAG'nature : www.lifelagnature.fr
- Forum-salon Ecorismo : www.ecorismo.com
- Revue Espaces Naturels (le n°32 d'octobre 2010 propose un dossier « réconcilier nature et paysage, intégrer l'approche paysagère pour servir la biodiversité ») : www.espaces-naturels.info
- Réseau des Grands Sites de France : étude sur l'écomobilité et les actes des douzièmes rencontres - « L'écomobilité dans les Grands Sites » : www.grandsitedefrance.com
- Fête de la nature : www.fetedelanature.com
- Journée internationale de la diversité biologique (22 mai) : <http://www.un.org/fr/events/biodiversityday/>
- Rapport de développement durable des collectivités territoriales : [Décret n°2011-687 du 17 juin 2011 - art. 1](#)
- Charte européenne de tourisme durable dans les espaces protégés : www.european-charter.org
- Concours des villes et villages fleuris : www.cnvfvf.fr
- Convention sur la diversité biologique : la CBD a publié en 2004 des « Lignes directrices pour la biodiversité et le développement du tourisme », puis en 2009 des études de cas « Le tourisme pour la nature et le développement ». Les deux ouvrages sont sur www.cbd.int
- Les atlas de la biodiversité dans les communes : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Pourquoi-un-atlas-de-la.html>



● ● ● ● Témoignages

Un code de bonne conduite pour l'observation des cétacés

Le « whale watching » (nom générique pour l'activité d'observation des cétacés) est pratiqué par plus de 10 millions de personnes dans le monde. La Méditerranée n'échappe pas à cet engouement. Pas moins de 13 espèces constituent le peuplement de cétacés de Méditerranée nord-ouest, dont 8 facilement observables.

Cette activité en croissance comptait, en 2009, près de 9 prescripteurs et 33 opérateurs, dont 5 n'organisent des sorties d'observation que dans le cadre de programmes de recherche. Outre les gains directs et indirects générés sur l'économie locale, cette activité permet une éducation au milieu marin et aux espèces. Elle constitue un outil de connaissance, de développement et de protection.

Lorsque le whale watching n'est pas mené de manière raisonnée, il peut menacer les populations de cétacés, en complément des autres perturbations (souvent d'origine humaine). Face à ces enjeux, des initiatives sont engagées pour le développement durable de l'activité. Un sanctuaire a été décrété pour les mammifères marins en Méditerranée, pour protéger les animaux et leurs habitats. Les cétacés, en particulier les baleines et les dauphins, sont protégés aux niveaux national et international.

Des actions de sensibilisation et la formation des opérateurs de whale watching se sont multipliées et un code de bonne conduite a vu le jour. Ce document précise les conditions d'approche et d'observation des animaux. Il sert désormais de cahier des charges pour les opérateurs. Enfin, l'association Souffleurs d'écume met à jour périodiquement une base de données des opérateurs et prescripteurs.

Sources : www.sanctuaire-pelagos.org - www.souffleursdecume.com



68

Concours « Capitale française de la biodiversité »

Organisé par l'agence régionale pour la biodiversité en Île-de-France, Natureparif, ce concours annuel est ouvert à toutes les communes et regroupements communaux de plus de 2000 habitants. Un questionnaire à remplir en ligne est disponible pour porter sa candidature. L'objectif de ce concours est de récompenser les collectivités qui auront mis en place une politique cohérente et des actions exemplaires en matière de protection de la biodiversité.



« Le comité d'évaluation est pluridisciplinaire, il est composé de chercheurs, d'urbanistes, d'écologues... Suite à la première phase d'évaluation, le jury, composé lui de partenaires privés et associatifs, sélectionne le meilleur dossier » explique Gaëlle LE JEUNE, organisatrice de l'évènement à Natureparif. « La commune gagne ainsi en notoriété, ses efforts de préservation de la biodiversité sont reconnus ! Pour le vainqueur, différents "prix action" (comme des maquettes pédagogiques, des refuges...) sont également offerts par nos partenaires et enfin, nous éditons des fiches explicatives détaillant les projets les plus probants de la ville, afin de garantir le partage d'expérience ».

Grande-Synthe (Nord) avait été élue Capitale française de la biodiversité en 2010. L'élue 2011 sera connue à l'automne. L'édition 2012 reprendra, elle, dès Janvier. D'autres pays européens animent un concours similaire : Allemagne, Espagne, Hongrie, Slovaquie.

Pour illustrer la démarche, Natureparif a également produit le film de sensibilisation Harmonie Urbaine (<http://www.natureparif.fr/fr/component/content/article/151-presentation-du-projet/669-harmonie-urbaine>). Ce documentaire de 12 minutes donne la parole à des naturalistes, des sociologues, des urbanistes et des scientifiques. Chacun des intervenants y expose sa vision et ses propositions pour imaginer la cité idéale, où milieu urbain et biodiversité cohabitent en... harmonie ! Ce document sera complété par un webdoc qui présentera à travers une ballade dans une ville virtuelle, les bonnes pratiques pour instaurer la nature en ville.

Informations disponibles sur www.natureparif.fr ou à l'adresse contact@natureparif.fr



Une stratégie touristique au service des espaces protégés

La « Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés » a été élaborée à la demande de la fédération Europarc, le réseau européen des espaces protégés. Elle propose une méthode pour organiser un tourisme durable dans ces zones, à travers un projet de territoire mettant en pratique un tourisme de qualité qui réponde à la fois aux impératifs de protection et de développement des territoires et aux attentes des visiteurs. Chaque signataire de la charte s'engage, après un diagnostic, dans un programme d'action sur 5 ans, respectant 12 principes fondamentaux. Europarc évalue l'application de cette charte.

Pour initier une démarche de progrès, la charte est structurée en 3 volets :

- volet 1 : définition de la stratégie du territoire vis-à-vis des espaces protégés.
- volet 2 : accompagnement des prestataires touristiques pour s'engager dans l'application de la charte.
- volet 3 : concerne les activités des tour-opérateurs.

Depuis 2001, 35 espaces protégés en Europe ont adhéré à la charte. Aujourd'hui, les territoires français sont les plus nombreux avec 17 territoires adhérents dont 3 parcs nationaux (Cévennes, Mercantour et Guadeloupe) et 12 Parcs naturels régionaux : Luberon, Vexin français, Marais du Cotentin et du Bessin, Vercors, Pilat, Scarpe-Escaut, Boucles de la Seine Normande, Livradois-Forez, Avesnois, Alpilles et Verdon, Vosges du nord.

En partenariat avec le Parc national des Cévennes, un réseau de 85 professionnels a créé l'association Cévennes Écotourisme pour appliquer les principes de la Charte européenne du tourisme durable. Propriétaires de chambres d'hôtes, de gîtes, d'hôtels, de fermes auberge, de campings ou de sites naturels et culturels, accompagnateurs en montagne ou animateurs d'activité de pleine nature et d'éducation à l'environnement, tous ces professionnels se regroupent pour faire découvrir les Cévennes d'une manière sensible et accueillante. L'association accompagne les prestataires sur des actions précises, dont la préservation de la biodiversité.

L'association Cévennes Écotourisme a réalisé 50 sacs à dos des "curieux de nature". Imaginés comme une boîte à outils, ils renferment de nombreux accessoires et ouvrages nécessaires à la découverte et à la compréhension de la nature. Ces sacs sont prêtés aux visiteurs par les adhérents de l'association.

www.european-charter.org - www.cevennes-parcnational.fr -

© Mélanie DUMOULIN - 2010



Voie Verte ≠ Trame Verte

Les réseaux de randonnée (sentier, piste équestre, cyclable, canal, voie verte...) ne constituent pas nécessairement un corridor écologique. En effet, la fréquentation humaine, des rives aménagées, des barrages, des sols artificialisés ou une gestion non raisonnée des lieux peuvent avoir un impact sur la faune et la flore. Ces réseaux permettent aux touristes de parcourir un espace naturel, mais leur potentiel pédagogique n'est pas toujours valorisé pour découvrir la biodiversité.

Les trames vertes et bleues sont un outil d'aménagement du territoire visant à assurer une continuité écologique entre des réservoirs de biodiversité (écosystèmes, zones vitales) par des corridors reliant ces milieux. Un schéma régional de cohérence écologique, décliné par territoire, détermine la réalisation de trames vertes et bleues. Dans ce contexte et selon leur vocation, leur conception et leur entretien, les réseaux de randonnée peuvent constituer ou non, un corridor écologique.



© ATOUT FRANCE/Michel Laurent/CRT Lorraine



